



La nudité des parents : un attentat à la pudeur ?

Par **Fou GUERI**, le **18/09/2012** à **18:20**

Bonjour,

Suite à ma question « La nudité des parents devant leurs enfants est-elle légale ? » du 17/09/2012, et à votre réponse du 18/09/2012, il me vient que je ne suis pas du tout d'accord avec vos arguments. La nudité suffit (grâce ses différences anatomiques dont personne ne peut de toute façon jamais les cacher vraiment : par exemple les hanches, les seins, etc. chez les femmes) pour représenter la sexualité... Et même elle suffit aussi pour l'exacerber ! Car c'est la nature, le corps, la silhouette (sexy chez les femmes) qui parle alors à celui ou celle voire aux mineurs de 18 ans qui regardent ! Pour les psychologues la pornographie n'est indécente que dans la mesure où elle fait du mal psychologiquement aux mineurs de 18 ans ! Ce qui compte a dit Freud ce n'est pas la réalité matérielle mais la réalité psychique ! N'a-t-il pas expliqué que les enfants ont des fantasmes sexuels à l'égard de leur parents même si ceux-ci ne les traumatisent pas sexuellement, qu'ils ne les supportent pas, qu'ils les refoulent, etc. et que cela se traduit à l'âge adulte par des névroses, des psychoses, des perversions, etc. ? Dire qu'il ne suffit pas d'être nu pour représenter la sexualité... est tout à fait contraire à ce j'ai compris de tous mes psys ! Et j'ajoute même : « Non seulement la nudité suffit pour représenter la sexualité mais elle suffit aussi pour l'exacerber ! » Rien ne protège-t-il actuellement les enfants juridiquement à ce sujet ? car comment constater voire évaluer les dommages qu'ils ont subis ? peuvent-ils ester en justice ? leur faut-il l'autorisation des parents pour cela ? D'avance je vous remercie pour votre réponse éventuelle.

Fou GUÉRI

Par **janus2fr**, le **18/09/2012** à **20:11**

Je vous renvoie à la définition légale de l'attentat à la pudeur et à la première condition, la volonté du coupable de porter une atteinte sexuelle sur la victime. Sans cette volonté, pas d'attentat à la pudeur. Donc un père qui traverse nu le couloir pour aller de la salle de bain à la chambre et est vu par un enfant ne commet pas d'attentat à la pudeur.